Mvt Eco-Citoyen\Gestion droits de vote

**Gestion des droits de vote, le 03/10 et le 11/11.**

Note – GP 17sept2017

**Le cadre de la question**

Dans le texte du ROI, la qualité de membre s’acquiert :

a) Le cas des adhésions individuelles :

* Par une adhésion individuelle à la Charte/Manifeste et au ROI
* Se manifeste par un courrier (postal ou électronique)
* Le droit de vote s’acquiert par la participation à une réunion (une assemblée…) au moins précédent celle où le vote doit avoir lieu

b) Le cas des adhésions collectives :

* Les organes de décision d’Ecolo-Liège ont fait adhérer les membres, (tels que définis en interne, c-à-d en ordre de cotisation)
* Le parti « Pirate » a opté pour une adhésion individuelle de ses membres
* Qu’en est-il de « Demain » ?
* …

Pour pouvoir voter, le 03 octobre, une double condition est donc à vérifier :

1) L’adhésion (individuelle ou collective)

2) La participation à une réunion au moins (une assemblée), précédent le 03/10.

L’expression d’un consentement à la Charte et au ROI lors de cette AG constituante, devrait être laissée ouverte, à toutes les personnes présentes.

🡺 Consentir = adhérer (et inversement…)

La désignation du Cercle de Coordination est un vote.

🡺 Donc double condition : adhésion et deuxième participation, au moins.

***Justifier*** l’impossibilité de voter aux nouvelles personnes et une nécessité.

a) Enoncer la disposition qui aura été votée dans le ROI ;

b) La justifier par la recherche sérieuse du bon équilibre entre :

Naïveté 🡨 Ouverture  Structures 🡪 Fermeture

**Traductions opérationnelles, le 03/10**

Disposer des fichiers :

* Des membres Ecolo en ordre de cotisation
* Des membres de Demain ?
* Des présences aux assemblées, depuis novembre 2016
* …

Compter sur des personnes aux tables, en suffisance, pour faire cette accueil et vérification ;

(des Ecolo (SL…) pour contrôler à partir du fichier membres Ecolo, etc…)

Prévoir des « arbitres » pour gérer d’éventuelles contestations aux tables d’accueil ;

Etablir les formules pour vérifier que le quorum, tel que règlementairement prévu. Suppose un temps de concertations entre les personnes aux tables pour mettre leurs chiffres en commun.

Deux ensembles de tables :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Jamais venu.e ?* |  | *Déjà venu.e ?* | | | | |
|  |  |  | | | | |
| **1ère fois** |  | **A- G** |  | **H - N** |  | **O - Z** |
|  |  |  |  |  |  |  |
| ***A remettre*** :   * Formulaire « *Je souhaite être réinvité.e. Voici mes coordonnées* » * Formulaire : « *Renforcer mon implication…* » * … |  | Vérifier la participation attestée, dans un des fichiers disponibles.  Si OK, remettre des instruments de participation  Si pas OK, renvoyer à la gestion de cette contestation  ***A remettre*** :   * Formulaire : « *Renforcer mon implication…* » * Un # de 1 à 10 * Deux cartons : un Vert et un Rouge | | | | |

**A faire**

Entre maintenant et le 02 octobre :

* S’assurer de la disponibilité, voire de la construction (encodage des formulaires…) de ces fichiers ;
* Disposer de 10 personnes pour ces tables (au moins 4 Ecolo : 3 devant trois exemplaires du fichier des membres + une au contentieux…
* Des numéros de 1 à 10, à distribuer à celles et ceux qui peuvent voter
* Des cartons rouge et vert, à distribuer à celles et ceux qui peuvent voter
* Système opérationnel de comptage des personnes présentes et ayant droit de vote, à comparer ensuite au nombre des personnes exigé par le quorum pour le vote du désignation du Cercle de Coordination
* …

◼ G.P